

ICH-Ouest

L'ICH Ouest a pour premier objectif de former des cadres aux fonctions tertiaires de l'immobilier et de la construction par une formation juridique et économique et de les préparer au Diplôme d'études juridiques immobilières reconnu par la profession.

Le Diplôme de l'ICH permet d'obtenir la carte professionnelle d'agent immobilier et d'administrateur de biens. Cependant, il n'est pas besoin de désire préparer le diplôme pour s'inscrire à l'ICH. Chaque enseignement dispensé en unité de valeur autonome constitue un module complet de formation spécialisé.

L'ICH réalise également des interventions auprès de professionnels (stage inter et intra entreprises, stage court,...) et organise chaque année un séminaire d'actualité juridique qui permet d'apporter, aux professionnels de l'immobilier et de la construction du Grand Ouest, toute l'information nécessaire sous l'égide des meilleurs spécialistes nationaux de leur secteur d'activité.

Télécharger la
plaquette d'info



ANNULÉ

SÉMINAIRE ICH OUEST

8 & 9 décembre 2020

Séminaire annuel de l'ICH Ouest les 8 et 9 décembre
Le séminaire de l'ICH : 31e édition, les 8 et 9 décembre
ATTENTION : LE SÉMINAIRE DE CETTE ANNÉE EST ANNULÉ

Le diplôme de l'ICH



Le diplôme permet d'obtenir les cartes professionnelles d'agent immobilier, d'administrateur de biens et de syndic de copropriété (cartes « T », « G » et « S ») et donne accès à la qualification de Chartered Surveyor délivrée par la RICS. Diplôme de niveau II, reconnu dans les milieux professionnels, il valide 3 parcours de formation au choix :

En alternance

- [Gestionnaire immobilier](#)
- [Responsable de programme immobilier](#)

À distance ou en centre

- [Gestionnaire immobilier](#)

- [Responsable de programme immobilier](#)

- [Évaluateur immobilier](#)

- [Les blocs de compétences](#)

[Planning des cours](#)

[Dossier d'inscription](#)

[Équivalences des unités d'enseignement](#)

Formations Intra/Inter



Que vous soyez gestionnaire, négociateur, syndic, promoteur, notaire, avocat, géomètre-expert..., l'ICH déploie des formations d'une journée pour perfectionner vos compétences et celles de vos collaborateurs et vous permettre de remplir l'obligation de formation des titulaires de cartes professionnelles.

Ces formations sont également proposées en interne aux entreprises. L'ICH forme ainsi, sur tout le territoire et depuis de nombreuses années, les géomètres-experts, les chargés d'affaires et directeurs d'agence d'établissements bancaires, des experts judiciaires, les collaborateurs de structures immobilières d'envergure régionale et nationale.

- [Formations intra/inter en immobilier](#)
- [Stages courts FNE renforcé](#)

Contact

Cnam
25 boulevard Guy Mollet BP 31115
44311 Nantes Cedex 3



Particuliers

02 40 16 10 11

ich.ouest@cnam-paysdelaloire.fr

Entreprises

[Contactez un conseiller formation](#)

[Agrandir le plan](#)

Les litiges de l'immobilier

Des conflits à résoudre ? La Chambre d'arbitrage et de médiation des litiges de l'immobilier (Cami) de l'ICH s'adresse aux professionnels et vous propose l'intervention d'arbitres et de médiateurs. La médiation pour la recherche d'une solution à l'amiable, l'arbitrage pour trancher rapidement le litige. La Cami est inscrite sur la liste de la Cour d'appel de Rennes, en qualité de médiateur judiciaire.

Et pour aller plus loin, la Cami organise des formations à la médiation à travers des journées de sensibilisation et des ateliers pratiques. On peut aussi y préparer un certificat de spécialisation à la médiation de 130 heures pour acquérir les compétences utiles à l'exercice de la médiation en milieu professionnel.

Formations

- [Exercer la négociation et la médiation en situation professionnelle](#)
- [Modules complémentaires en médiation](#)

[En savoir +](#)

Service de consultations juridiques

Vous pouvez accéder à un service de consultations, ainsi qu'une veille législative et jurisprudentielle adaptée à vos besoins. Pour cela, l'ICH s'appuie sur son centre de recherches en droit immobilier (CRDI) qui met son expertise juridique à la disposition des professionnels.

Le CRDI assure ainsi, dans le cadre d'un partenariat avec l'Ordre des géomètres-experts, un service de consultations et de « e-conseil », ainsi que la diffusion d'une lettre mensuelle sur l'actualité juridique, à destination de l'ensemble des géomètres-experts.

Les membres du CRDI mènent en outre des actions de recherche appliquée dans le domaine de l'immobilier et participent à des publications dans les revues spécialisées. Ce sont eux qui commentent le Code de la construction et de l'habitation pour les éditions Dalloz depuis une dizaine d'années.

[En savoir +](#)



[Tweets de @le_cnam_pd](#)